



titre de séjour temporaire et titre italien

Par **nessy**, le **02/12/2011** à **23:55**

j'ai besoin d'un aide, voila ma situation;

je suis de nationalité tunisienne, j'ai un titre de séjour italien de longue durée CE de l'Italie.

je viens a m'installé a Lyon. je suis passé a la préfecture pour avoir un permis pour travaillé ici, il m'ont donnée une liste de papier a présenter.

le[s] **justificatif des ressources prop[s]res**... en italie, j'ai travaillé dans la derniere année seulement 4 mois, et 3 mois en chômage.

quand j'ai demandé au personnel c'est quoi le justificatif elle m'a dit ou présenté 12 fiche de payes, ou bien 12 mile euro dans un compte bancaire!!!

comment faire si j'ai pas travaillé pour avoir 12 fiche de paye et j'ai pas 12 mile euro dans un compte??

merci de votre aide

Par **juiced**, le **07/12/2011** à **11:43**

bonjour,

vous avez deux possibilités soit en raison de votre famille (conjoint ou enfant) qui vous permet d'obtenir une carte ou bien par le biais du travail.

Mais vous rentrez dans des procédures ou les autorités vont regarder si votre travail fait parti d'une liste en tension ou bien il faut que l'employeur prouve qu'il a des difficultés de recrutement.

Pour être honnete, il est très difficile d'obtenir une autorisation

Par **nessy**, le **07/12/2011** à **13:24**

mon mari possède aussi le titre de séjour Italien.Vous avez parlé d'enfant, c'est a dire enfant né en France des parents non Français donne a ses parent le droit d'avoir le titre de séjour? c'est ça?!